



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 4 avril 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni dans la salle des Commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 26 mars 2024
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 10 avril 2024
Suffrages exprimés	13	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, M. Julien RELAUX, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, , M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA

POUVOIRS :

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à M. Jean-Maurice CASTEX
Mme Maria OREA donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent DUBOIS

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 : CCAS, PETITE ENFANCE, EHPAD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Considérant le rapport retraçant les informations financières essentielles joint au compte administratif 2023 permettant aux conseillers et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,

Article 1 : approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 du Budget Principal du CCAS, et des Budgets Annexes « Petite Enfance » et « EHPAD » arrêtés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL CCAS			
Libellés	Réalisation		Restes à réaliser
	Budget Principal	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 481 126,01	158 464,06	
Dépenses	2 303 606,86	244 404,41	
Résultat de clôture	177 519,15	-85 940,35	0,00
Résultat incorporé N-1 & reporté	265 818,36	-96 526,47	
Résultat de clôture cumulé	443 337,51	-182 466,82	

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE	
Libellés	Réalisation
Budget Annexe Petite Enfance	Fonctionnement
Recettes	3 787 712,49
Dépenses	3 665 755,42
Résultat de clôture	121 957,07
Résultat incorporé N-1 & reporté	345 662,90
Résultat de clôture cumulé	467 619,97

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE EHPAD			
Libellés	Réalisation		Restes à réaliser
	Budget Annexe EHPAD	Fonctionnement	Investissement
Recettes	7 431 735,60	56 753,66	
Dépenses	7 542 207,60	581 281,92	
Résultat de clôture comptable	-110 472,00	-524 528,26	0,00
Résultat incorporé N-1 & reporté	318 414,95		
Résultat de clôture cumulé	207 942,95		

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE EHPAD PAR SECTION			
Libellés	Hébergement	Dépendance	Soins
Recettes	3 721 021,69	1 160 060,20	2 550 653,72
Dépenses	3 788 383,85	1 278 104,82	2 475 718,94
Résultat de clôture	-67 362,16	-118 044,62	74 934,78

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Le Président du CCAS,

Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20240404-20240404-02-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024